

et en Alberta surtout, où le problème s'est posé, il constatera qu'on n'y est guère prêt d'admettre, et pour une excellente raison, qu'il faille, à une heure comme celle-ci, déconseiller l'agriculture de fournir par tous les moyens possibles la main-d'œuvre à ces entreprises.

M. WRIGHT: Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que durant la saison active des travaux agricoles il ne faudrait pas le lui demander.

L'hon. M. GARDINER: Le ministère aurait dû s'adresser ailleurs, dit l'honorable député, du moins c'est ce qui ressort de ses remarques. Le ministère du Travail, il va sans dire, et le mien se sont aussi adressés ailleurs, mais deux fins particulières justifient l'appel lancé aux cultivateurs. D'abord, exception faite du personnel des boucheries et des abattoirs, personne n'est plus en mesure que les cultivateurs ou ceux qui ont été élevés sur des fermes de s'occuper de bestiaux. Presque tous les cultivateurs ont des notions de boucherie, parce que de temps à autre ils ont abattu leurs propres porcs et leurs bêtes à cornes et ils possèdent certaines connaissances dans ce domaine.

M. GRAYDON: Le cultivateur doit posséder des lumières sur tout.

L'hon. M. GARDINER: Oui. La plupart d'entre eux ont des connaissances sur un très grand nombre de choses et il leur faut posséder quelque chose qui manque à d'autres. Pour réussir dans la vie, il leur faut un peu de muscle, il en faut aussi dans les conserveries. Il y a un autre motif pour lequel ils sont non seulement disposés à participer à cette entreprise, mais très désireux de le faire, et tous les organismes agricoles d'ailleurs désirent les y aider. Aucune industrie n'a été de la part du cultivateur l'objet de tant de critiques que celle de la mise en conserves; or certaines de ces critiques sont fondées; j'ose dire cependant que si un membre du personnel de chaque ferme avait l'occasion de travailler quelque temps dans un abattoir, il augmenterait ses connaissances en matière de préparation d'alimentation et de mise en vente des bestiaux. Il serait plus renseigné sur l'abatage, soit pour son usage propre, soit à d'autres fins. Non seulement tous les organismes agricoles se rendent compte de l'avantage que retirerait de ces connaissances l'exploitant agricole de l'Ouest, mais les cultivateurs eux-mêmes désirent une plus étroite collaboration entre les organismes agricoles et les cultivateurs d'une part et d'autre part l'industrie de la mise en conserves en tant qu'elle touche leurs intérêts.

Les honorables députés du groupe d'en face ont soutenu longuement que l'Etat devrait exploiter ces installations.

[L'hon. M. Gardiner.]

Une VOIX: Coopérativement.

L'hon. M. GARDINER: Oui. Or, le meilleur genre de coopération que je connaisse est celui qui est en vigueur présentement, en vertu duquel les garçons des cultivateurs s'embauchent dans ces établissements et aident à les exploiter, tout en s'instruisant sur leur fonctionnement. Et si jamais, par la suite, ils décident qu'ils aimeraient établir de telles coopératives que leurs propres gens conduiraient, il y en aura un certain nombre qui posséderont les connaissances voulues pour diriger ces établissements. Personnellement, je suis d'avis que les établissements exploités coopérativement, qu'ils le soient exclusivement par les cultivateurs, ou par les hommes d'affaires et les cultivateurs, sont supérieurs à tout système d'étatisation et de réglementation que l'on pourrait établir soit dans l'Ouest canadien, soit dans l'Est pour résoudre le problème. Je suis donc un peu étonné de constater que ceux des principaux défenseurs de la possession, de la réglementation et de l'exploitation des abattoirs par l'Etat s'opposent au fait que les cultivateurs coopèrent présentement à leur exploitation dans l'Ouest du Canada, et qu'ils ont l'intention, va sans dire, de ce faire.

M. WRIGHT: Comme d'ordinaire, le ministre a dressé un épouvantail pour le renverser. Ce groupe n'a jamais préconisé l'étatisation des abattoirs dans l'Ouest canadien; il le sait. Nous sommes d'avis qu'on devrait les exploiter coopérativement au profit des éleveurs de bestiaux et des consommateurs de ces produits.

L'hon. M. GARDINER: L'épouvantail tombe toujours avec assez de force pour vous permettre de vous relever.

M. WRIGHT: Bien plus, je n'ai pas laissé entendre que les associations agricoles du Canada ne devraient pas collaborer à la tâche de voir à ce que la main-d'œuvre agricole soit mise à la disposition de ces établissements pendant la saison où on n'en a pas besoin sur les fermes. C'était le parti le plus sage. Cependant, je ne crois pas sage que l'on demande aux habitants de l'Ouest canadien, à ceux qui se livrent à l'agriculture, de fournir des ouvriers quand ils en ont eux-mêmes besoin sur leurs fermes, quand on pourrait trouver cette main-d'œuvre dans d'autres industries moins essentielles. C'est tout ce que je voulais dire.

L'hon. M. MITCHELL: Tout cela est bien beau et paraît bien quand les gens de là-bas lisent ces lignes dans le harsard. Je serais bien heureux, cependant, si l'honorable député voulait nous dire où prendre ces ouvriers.